

Référence	L'an deux mil vingt et un, le vingt et un du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement au sein de la nouvelle salle polyvalente pendant le temps des travaux du Centre-ville et avec public muni du pass sanitaire, afin de respecter les contraintes liées au risque COVID-19, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie provisoire conformément à la Loi.
<b>2021/44</b>	
Objet de la délibération	
<b>Désignation des représentants municipaux au sein du Conseil d'Administration de l'Association « Culture(s) à Gruson »</b>	
Membres du Conseil Municipal	<u>Présents</u> : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS, Jacques DURIEU, Conseillers municipaux.
En exercice : <b>15</b> Présents : <b>14</b> Qui ont pris part au vote : <b>15</b>	<u>Excusé</u> : Jean-Claude HAUTCOEUR, qui donne pouvoir à Mélanie DAZIN-DESLANDES
Date de la convocation	<u>A été nommée secrétaire de séance</u> : Mélanie DAZIN-DESLANDES
<b>16 septembre 2021</b>	
Vote	
<b>A la majorité</b> Pour : <b>12</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>3</b>	<b>DÉLIBÉRATION N°2021-44 – ASSOCIATIONS – ASSOCIATION « CULTURE(S) A GRUSON » - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX.</b>

Vu l'Article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire expose ce qui suit.

L'Association « Culture(s) à Gruson » de la ville est une Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Cette Association a pour but le développement et la promotion de la lecture publique au sein de la Commune de Gruson, à savoir :

- La gestion d'un espace culturel ouvert à tous les habitants de la Commune et des environs à titre personnel (prêt et consultation de documents sous divers supports).
- La participation et le prolongement à l'action éducative par l'accueil régulier, durant le temps scolaire, des enfants des deux écoles de la Commune.
- Le soutien des œuvres d'éducation populaire par l'organisation de manifestations culturelles en partenariat avec notamment les Associations de la Commune, et l'accueil de groupes (expositions, spectacles, conférences, rencontres...).
- Le développement de thématiques intégrées à la structure comme la ludothèque et autres.
- L'accueil de personnes et leurs formations en matière de technologies de l'information et de la communication.

Elle est signataire d'une convention d'objectifs et de moyens avec la ville de Gruson.

L'Association est composée de différents membres dont, de droit, Monsieur le Maire ou son représentant et un Conseiller Municipal désigné par le Conseil Municipal de la ville de Gruson, élu pour la durée de son mandat, et siégeant au Conseil d'Administration de l'Association.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le vote est à bulletins secrets conformément à la délibération n°DEL.2020-15 portant sur le mode de désignation des représentants de la Collectivité dans les organismes extérieurs et les commissions municipales.

Monsieur le Maire appelle à se manifester en levant la main, toutes les personnes du Conseil Municipal intéressées pour exercer les fonctions de représentant au sein du Conseil d'Administration de l'Association « Culture(s) à Gruson ».

Madame Hélène HEROGUER se porte candidate.

Monsieur le Maire précise qu'au vu de la liste ci-dessus dressée, Il est donc demandé au Conseil Municipal, de procéder au vote du représentant de la Municipalité au sein du Conseil d'Administration de l'Association « Culture(s) à Gruson ».

Madame Hélène HEROGUER a remporté 12 voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par : **12** voix pour – voix contre – **3** abstentions (votes blancs), **porte** aux fonctions de représentant municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Association « Culture(s) à Gruson » Madame Hélène HEROGUER.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits. Pour copie conforme,

Le Maire

Olivier TURPIN

